

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération sur la délégation des pouvoirs donnés au Président
pour accomplir les formalités de dépôts des comptes

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 24 Juin 2020,

- vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le lundi 15 juin 2020 sur le budget exécuté 2019,
- vu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels 2019,

il est proposé à l'Assemblée de donner les pouvoirs au Président pour accomplir toutes les formalités auprès des autorités de tutelle.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?


Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND